



CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PARC PHOTOVOLTAÏQUE EN CHARENTE

le site de Valoparc :
Ouverture du financement participatif ouvert aux citoyens

Janvier 2021

Sommaire

Valoparc à Sainte-Sévère : le quatrième projet Sol'R Parc Charente.....	p 3
Un projet soumis au financement citoyen.....	p 6
Et après ?.....	p 7
3 acteurs : la même volonté de développer l'énergie solaire	p 8
L'histoire d'un premier partenariat de 5 ha de panneaux photovoltaïques	p 9
Sol'R Parc Ruffec et Sol'R Parc Charente.....	p 10
Trois réalisations communes actuellement en service.....	p 11
D'autres projets à venir	p 12
CALITOM, service public des déchets.....	p 14
SERGIES	p 15
SDEG 16.....	p 16
LUMO	p 17

Au travers de leur partenariat au sein de la société SOL'R PARC Charente, Calitom, SERGIES et le SDEG 16, trois entités émanant des collectivités territoriales, lancent la réalisation d'un nouveau parc photovoltaïque sur l'ancien site d'enfouissement de déchets de Sainte-Sévère. Par ce quatrième projet commun, ils poursuivent leur objectif de développer les projets solaires sur le département de la Charente et de participer activement à la transition énergétique sur le territoire charentais.

Sainte-Sévère : le quatrième projet Sol'R Parc Charente

Exploité de 1979 à 2012, l'ancien dôme de déchets fermé situé sur le site d'enfouissement de Sainte-Sévère géré par Calitom, toujours en activité, va accueillir désormais un parc photovoltaïque de plusieurs hectares né du partenariat commun entre Calitom, le SDEG 16 et Sergies.

Propriétaire du site, Calitom, le service public des déchets, a souhaité valoriser ce terrain inexploitable avec une production d'énergie renouvelable

26 460 m² de panneaux photovoltaïques

La puissance totale de la centrale photovoltaïque de Valoparc, construite et exploitée par SERGIES, sera de **5 MWc** pour **2,6 ha de panneaux** (11 500 modules photovoltaïques).

Ce parc photovoltaïque produira chaque année **6 122 000 kWh**, l'équivalent de la consommation d'environ 3 400 habitants ou 1 500 foyers (électricité spécifique, hors eau chaude et chauffage).



Vue aérienne du site de Sainte-Sévère

Réalisation

La société SERGIES réalise le développement de ce projet pour le compte de la société SOL'R Parc Charente, et supervise donc l'ensemble du chantier.

L'entreprise OMEXOM a supervisé la réalisation des travaux d'installation et de raccordement des tables photovoltaïques avec les entreprises suivantes :

- Travaux VRD : entreprise GARRAUD (16)
- Pose des gabions et montage des panneaux :
AXIAL SISTEMAS SOLARES
- Onduleurs : ABB

Le lot génie électrique est porté par OMEXOM.

Le choix des panneaux

Les panneaux photovoltaïques choisis sont des panneaux monocristallins VMH-370-6-72-MW15, assemblés en France, à Châtelleraut. Ces panneaux combinent durabilité, rendement élevé et la meilleure garantie disponible sur le marché, permettant de produire et d'économiser plus à long terme.

Prévisions de production électrique

6 122 000 Kwh / an soit l'équivalent de 3 400 habitants ou 1 500 foyers / 490 tonnes équivalent CO2 évitées par an

Le budget du projet : 4,8 millions d'euros

La Caisse d'Epargne a accordé un prêt de long terme pour financer ce projet. Ce financement bancaire valide la solidité et la rentabilité économique du projet.

Calendrier du projet

Juin 2020 – Janvier 2021 : construction de la centrale photovoltaïque

Printemps 2021 : mise en service.

Plus d'infos sur le site d'enfouissement de Sainte-Sévère

Le site d'enfouissement de Sainte-Sévère est toujours en activité à ce jour. Le dôme de déchets sur lequel la centrale photovoltaïque est installée a été exploité de 1979 à 2012, sur une surface de 9 hectares et a accueilli près de 1,2 millions de m³ de déchets. Une fois fermé, la réglementation exige un suivi et un contrôle post-exploitation pendant 30 ans (collecte et gestion des biogaz, des lixiviats, des eaux de pluie..) afin de n'engendrer aucun danger ou inconvénient pour l'environnement.

Un projet soumis au financement citoyen

Comme pour les précédents projets de Ruffec et Rouzède, la société SOL'R Parc Charente a souhaité proposer d'ouvrir le financement du parc solaire de Valoparc à Sainte-Sévère à l'épargne citoyenne à hauteur de 150 000 € sur la plateforme Lumo.

Pourquoi faire appel au financement participatif ?

Il s'agit d'un moyen fort pour sensibiliser et impliquer les citoyens dans l'avenir énergétique de leur territoire, tout en leur permettant de bénéficier de la richesse économique de ce projet.

Le parc solaire de Valoparc est le troisième projet SOL'R Parc Charente ouvert au financement participatif via la plateforme Lumo sur le département de la Charente. Les précédents projets, celui de Ruffec, avait recueilli 157 épargnants pour la totalité de la somme de 150 000 € et celui de Rouzède 56 épargnants pour la somme de 120 950 €.

Comment participer ?

La collecte ouvrira fin janvier sur la plateforme Lumo. Les participations sont réservées aux habitants de la Charente et de la Charente Maritime. Il s'agit d'un placement de moyen terme, sous forme d'obligations simples d'une valeur nominale de 50 euros, à rémunération fixe amorti annuellement sur 5 ans. Chaque année, l'épargnant recevra une annuité brute constante correspondant aux intérêts annuels dus et à une partie du capital remboursé progressivement. Rendez-vous sur www.lumo-france.com. Inscrivez-vous sur le site pour consulter, étudier et investir dans ce projet.

Soleil de Sainte-Sévère

Proposé par Sergies

Construction d'un parc photovoltaïque sur un ancien centre d'enfouissement technique de déchets ménagers.



Energie photovoltaïque Sainte-Sévère (16)

Investir sur le projet

Ouvert aux habitants de la Charente et la Charente-Maritime

Taux d'intérêt brut/an **4 %**

Durée de remboursement **5 ans**

Échéances **5**

Fréquence de paiement **Chaque année**

Remboursement du capital **Par amortissement**

Support d'investissement **Obligation**

Tout investissement est soumis à la fiscalité. [En savoir plus](#)



150 000 €

À collecter

3

Soutiens

16.12.20

Ouverture prévisionnelle

Et après ?

Une obligation de suivi pendant 30 ans par Calitom

Une fois fermés et après avoir réalisé les travaux réglementaires de fermeture et de réaménagement du site de façon à ce qu'il n'engendre aucun danger ou inconvénient pour l'environnement, la réglementation exige une période de suivi post-exploitation de 30 ans pour les centres d'enfouissement techniques. Elle a pour objectif de surveiller les effets de l'installation sur son environnement : contrôle de la production de lixiviats et de biogaz, entretien des réseaux de collecte et de traitement, entretien des fossés d'eaux de pluie, contrôle des eaux souterraines...

Un bail emphytéotique de 30 ans avec Sol'R Parc Charente pour l'exploitation de la centrale

Un bail emphytéotique administratif de 30 ans a été conclu avec Sol'R Parc Charente. En fin de période d'exploitation, Sol'R Parc Charente s'oblige à démanteler le parc solaire à enlever tous les éléments. Les panneaux seront recyclés, une part du prix des panneaux étant dédié au recyclage final.

La loi sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) oblige les vendeurs de panneaux photovoltaïques à financer et assurer le **traitement** et le **recyclage** de leurs produits.

PV CYCLE France SAS gère la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques arrivés en fin de vie **au bout de 40 ans** de production pour toute la France.

Le recyclage des modules à base de silicium cristallin consiste en un simple traitement thermique servant à séparer les différents éléments du module photovoltaïque et récupérer les cellules photovoltaïques, le verre et les métaux (aluminium, cuivre et argent).

Les panneaux photovoltaïques sont **recyclables à plus de 85%**, soit mieux qu'un réfrigérateur et beaucoup mieux qu'un téléphone portable ou un ordinateur.



3 acteurs : la même volonté de développer l'énergie solaire

A l'origine, Calitom, SERGIES et le SDEG 16 sont trois entités émanant des collectivités territoriales. Chacune de leurs côtés, de part leurs compétences respectives, ont affirmé la volonté de développer des projets en lien avec les énergies renouvelables.

CALITOM, le syndicat de valorisation des déchets ménagers de la Charente

Créée en 1997, Calitom est une collectivité publique ayant pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers de Charente (374 communes). Calitom gère à ce titre 46 équipements dont 8 centres de stockages de déchets fermés, avec la volonté de les valoriser.

SERGIES

Entreprise du Groupe ENERGIES VIENNE, SERGIES est une Société par Actions Simplifiée créée en 2001 et basée à Poitiers. Elle est chargée de développer, aménager et exploiter les moyens de production d'électricité décentralisés à partir d'énergies renouvelables : éolien industriel, photovoltaïque sur toiture et au sol, méthanisation et biogaz. En réponse aux attentes des 265 communes adhérentes au Syndicat ENERGIES VIENNE, elle se positionne comme l'investisseur public local qui agit pour un développement maîtrisé et concerté de ses projets.

Au 31/12/2019, SERGIES a mis en service :

- **55 MW de centrales photovoltaïques sur 158 installations** (toits agricoles, industriels, de collectivités et au sol) dans la Vienne et les départements limitrophes ;
- **91 MW en éolien avec 10 parcs existants** comprenant 47 éoliennes.

Le SDEG 16, le syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente

Avec plus de 70 ans d'existence, le SDEG 16 a pour vocation de construire et de développer les réseaux d'électricité, de gaz et de télécommunications en Charente ainsi que l'amélioration de l'éclairage public et plus récemment les bornes pour les véhicules électriques. En tant que troisième investisseur public, le SDEG 16 est un acteur important dans la transition énergétique, voire moteur pour aider ses adhérents à réduire de manière significative leur facture d'électricité tout en réduisant les émissions de CO².

Ils se sont associés au sein d'une même société SOL'R PARC CHARENTE en décembre 2016 marquant le souhait de créer ensemble sur le territoire charentais des projets d'énergies vertes.



L'histoire d'un premier partenariat de 5 ha de panneaux photovoltaïques

De part ses compétences, Calitom gère **8 centres de stockage de déchets fermés** avec une obligation de suivi réglementaire pendant 30 ans après leur fermeture.

Cherchant à valoriser ces sites d'enfouissement fermés et trouver une source de financement aux lourds investissements consacrés aux travaux de fermeture et de réaménagement réglementaires, Calitom a lancé un appel d'offres en 2010 pour l'aménagement et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur les sites de Ruffec et de Dirac. La société ENFINITY PV 15 a été retenue pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site d'enfouissement fermé de Ruffec.

En 2016, cette société est devenue filiale à 100% de SERGIES qui aménage et exploite des moyens de production décentralisés d'énergies renouvelables, avec la volonté de participer au développement de l'énergie photovoltaïque à l'échelle régionale.

Et pour mener à bien le projet, Calitom s'est rapproché naturellement du propriétaire des réseaux publics d'électricité, le SDEG 16.



Sol'R Parc Ruffec et Sol'R Parc Charente

Au regard de la réussite du partenariat engagé sur le projet de Ruffec, CALITOM et SERGIES ont décidé d'étudier l'opportunité de développer d'autres projets implantés sur des sites exploités par CALITOM et ont donc souhaité approfondir leurs liens en créant une société commune.

Le SDEG 16 s'est également montré fortement intéressé pour participer à cette société, en sa qualité d'autorité organisatrice du service public de la distribution publique sur l'ensemble du territoire de la Charente, exerçant à ce titre des actions en matière de gestion de l'énergie et de transition énergétique.

Le SDEG 16, CALITOM et SERGIES se sont donc rapprochés et ont uni leurs efforts afin de permettre :

- l'entrée du SDEG 16 et de CALITOM au capital d'ENFINITY PV 15 qui sera transformée en société par actions simplifiée et nommée **Sol'R Parc Ruffec**, à hauteur de 5% du capital chacun pour le projet solaire du site de Ruffec ;

- la constitution d'une société de développement des énergies renouvelables sur le département de la Charente, dont SERGIES, le SDEG16 et CALITOM seraient associés, nommée **Sol'R Parc Charente**.

A cet effet, ils ont décidé de formaliser leurs accords dans une convention de partenariat.

Evolutions réglementaires

Des évolutions réglementaires liées à loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte autorisent la participation des collectivités à une société anonyme ou à une société par actions simplifiées dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire.

Trois réalisations communes actuellement en service

Ruffec : 17 500 m² de panneaux photovoltaïques

Fermée en 2005, l'ancienne décharge de Ruffec gérée par Calitom accueille depuis janvier 2017 un parc photovoltaïque de plusieurs hectares né du partenariat commun entre Calitom, le SDEG 16 et Sergies.

Construite et exploitée par SERGIES, la centrale photovoltaïque de Ruffec est un **parc solaire au sol sur « trackers »**, un système mobile qui permet aux panneaux solaires de suivre la course du soleil et d'optimiser ainsi la production électrique. La puissance totale du parc est de **2,8 MWc** pour **1,8 ha de panneaux solaires** (sur les 5 ha adaptés à l'implantation de la centrale).

Ce parc photovoltaïque produit chaque année **3 640 000 kWh**, l'équivalent de la consommation d'environ 1 300 foyers (électricité spécifique, hors eau chaude et chauffage).

Ste-Sévère : 1 260 m² de surface couverte par des panneaux photovoltaïques en toiture d'un hangar

La toiture du hangar de la plateforme de compostage du site de Valoparc à Ste-Sévère, où sont traités les déchets végétaux des déchèteries de l'ouest charente, a été équipée de panneaux photovoltaïques.

Caractéristiques de l'installation :

Puissance : 222 kWc

Energie annuelle produite : 210 000 kWh

Surface couverte en modules photovoltaïques : 1 200m²

Equivalence consommation énergétique : 117 habitants/an

Economie de CO₂ rejetés dans l'atmosphère : 63 tonnes/an

Rouzède : 20 000 m² de panneaux photovoltaïques

Exploité de 1979 à 2009, l'ancienne décharge de Rouzède gérée par Calitom accueille désormais un parc photovoltaïque de plusieurs hectares né du partenariat commun entre Calitom, le SDEG 16 et Sergies.

La puissance totale de la centrale photovoltaïque de Rouzède, construite et exploitée par SERGIES, est de **4 MWc** pour **2 ha de panneaux**.

Ce parc photovoltaïque produira chaque année **5 000 000 kWh**, l'équivalent de la consommation d'environ 1 200 foyers (électricité spécifique, hors eau chaude et chauffage) ou de **227 tours du monde en voiture électrique** ou encore de 25 000 ordinateurs utilisés 8 heures par jour.



Vue aérienne du site de Rouzède

D'autres projets à venir

Projet de Villognon

Sur les communes de Villognon et de Luxé, SOL'R PARC CHARENTE a identifié deux projets sur des délaissés de la ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux.

L'un situé sur la commune de Villognon (Projet Villognon Sud) et l'autre sur la limite communale de Villognon et de Luxé (Projet Villognon Nord/Luxé).

Ces projets ont été lauréats de l'appel d'offre CRE Centrale au sol période 6 le 5 Août 2019.

Caractéristiques du projet de Villognon Nord :

Surface couverte en module photovoltaïque : 92 299 m²

Puissance : 11,63 MWc

Nombres de panneaux : 32 310

Energie annuelle produite : 13 675 MWh/an

Equivalence consommation électrique (hors chauffage) : 6 838 habitants/an

Economie de CO2 rejetés dans l'atmosphère : 4103 tonnes/an

Caractéristiques du projet de Villognon Sud :

Surface couverte en module photovoltaïque : 22 454 m²

Puissance : 2,83 MWc

Nombres de panneaux : 7 860

Energie annuelle produite : 3 327 MWh/an

Equivalence consommation électrique (hors chauffage) : 1663 habitants/an

Economie de CO2 rejetés dans l'atmosphère : 998 tonnes/an

Qu'est-ce que la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) ?

Afin d'obtenir un tarif de rachat de l'énergie produite pour des installations photovoltaïques de plus d'une puissance de plus de 100 kWc, la réglementation en vigueur oblige de répondre à un appel d'offres national lancé par l'Etat. La CRE est chargée de les organiser, de rédiger le projet de cahier des charges, d'analyser les offres reçues, de soumettre au Gouvernement un classement des offres et de donner un avis sur le choix des candidats par les pouvoirs publics.

Les objectifs du dispositif : maîtriser la production d'énergie renouvelable, promouvoir la qualité des installations, s'assurer du respect de l'environnement, de la biodiversité et des usages agricoles, protéger les intérêts du consommateur d'électricité, protéger le climat, favoriser la recherche, le développement et l'innovation industrielle.

CALITOM, service public des déchets

Calitom est une collectivité publique ayant pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers de Charente.

Territoire traitement : 374 communes (353 853 habitants – tout le département)

Territoire collecte : 318 communes adhérentes (201 649 habitants) – hors CDC du Rouillacais et GrandAngoulême

Président : Michaël Laville

Budget 2020 de la collectivité :

. 53 millions € de dépenses de fonctionnement

. 18,8 millions € de dépenses d'investissement

Calitom a en charge : l'ancien site de traitement de La Couronne, 1 unité de prétraitement des ordures ménagères à Ste-Sévère, 1 installation de stockage en exploitation à Ste-Sévère, 8 centres de stockage fermés, 1 centre de tri des sacs jaunes à Mornac, 29 déchèteries, 1 plateforme de compostage, 4 quais de transfert et 1 recyclerie (www.laboutiquecalitom.com).

Précédemment au partenariat avec SERGIES et le SDEG 16, Calitom avait réalisé des démarches pour mettre en place un parc photovoltaïque sur les anciennes décharges fermées de Dirac et Poullignac. 11040 panneaux ont ainsi été installés par la société ENFINITY PV 11 à Dirac, sur une surface de 63 750 m². Ils produisent 4 000 MWh d'énergie par an, l'équivalent de la consommation moyenne annuelle en électricité de 1 600 foyers. La centrale est en fonctionnement depuis début octobre 2016.

Comité -20% déchets : Parallèlement à ces missions, Calitom coordonne le programme de prévention et de réduction des déchets de la Charente avec l'ensemble des collectivités du département.

Plus d'infos sur www.calitom.com

SERGIES

Créée en 2001 à l'initiative de 265 communes de la Vienne regroupées dans le Syndicat Energies Vienne pour accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la Vienne et au niveau régional, Sergies est une Société par Actions Simplifiée qui fait partie du groupe ENERGIES VIENNE.

SERGIES c'est :

- Le premier parc éolien de la Vienne,
- Le plus grand parc éolien de la Région Poitou-Charentes,
- La participation aux premières centrales de biogaz et de méthanisation sur le département,
- Plus de 400 000 m² de panneaux photovoltaïques exploités,
- De nombreux autres projets.

Activités

Aménagement et exploitation des moyens de production décentralisés en particulier à partir d'énergies renouvelables :

- Éolien industriel,
- Photovoltaïque sur toitures et au sol,
- Biogaz,
- Méthanisation,
- Hydroélectricité.

Promotion de la maîtrise de la demande en énergie.

Capital social

10 100 010 € sont détenus par le Syndicat ENERGIES VIENNE et par des partenaires institutionnels (CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, CREDIT AGRICOLE et FRANPART).

Fonctionnement

Mode de fonctionnement : Directoire et Conseil de Surveillance.

Président du Directoire : Emmanuel JULIEN

Plus d'infos sur www.sergies.fr

SDEG 16

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16), établissement public, est un syndicat mixte « ouvert ».

Président du SDEG 16 : Jean-Michel BOLVIN

Le SDEG 16 regroupe pour les compétences :

- distribution publique de l'électricité : toutes les communes ;
- éclairage public : 364 collectivités ;
- installations sportives : 102 collectivités ;
- distribution publique du gaz : 292 communes ;
- communications électroniques : 360 communes ;
- infrastructures de recharges pour les véhicules électriques : 24 collectivités.

Le SDEG 16 est propriétaire des réseaux publics d'électricité (lignes et réseaux électriques haute et basse tensions d'une puissance inférieure à 50 000 volts, poteaux bois et béton, postes de transformation, branchements individuels ...) et de gaz (canalisations moyenne et basse pressions, branchements, matériels et appareils ...).

Le SDEG 16 est l'autorité organisatrice des distributions publiques d'électricité et de gaz.

Budget : 55 millions d'euros dont 35 millions d'euros de travaux sur les communes

Acteur de la transition énergétique, le SDEG 16 exerce ses compétences dans de nombreux domaines :

- les renforcements des réseaux d'électricité
- les extensions des réseaux d'électricité
- les effacements des réseaux d'électricité et téléphone
- la distribution publique de gaz
- l'éclairage public
- l'entretien et l'astreinte éclairage public
- l'éclairage des installations sportives
- les mises en lumière des monuments et sites
- les guirlandes et motifs lumineux
- les énergies renouvelables
- les économies d'énergie, développement durable
- les bornes de rechargement pour véhicules électriques

www.sdeg16.fr

LUMO

lumo — investissements

Fintech française fondée en 2012 et intégrée au Groupe Société Générale en 2018, Lumo est la plateforme pionnière du financement participatif dédié à la transition énergétique. L'équipe de Lumo mobilise une expertise nationale et internationale en matière de finance responsable, de projets d'énergies renouvelables, de financement citoyen et de sensibilisation face à l'urgence écologique.

Lumo propose aux particuliers et aux entreprises des solutions d'investissement 100% digitale pour participer au financement de projets à impact positif autour de la transition énergétique. La plateforme donne ainsi au grand public l'opportunité d'investir de façon alternative et utile, en circuit court, dans les projets de son choix et au service de l'intérêt général. Il s'agit là d'une solution complémentaire aux circuits d'investissements traditionnels et accessible à tous pour contribuer au développement de projets utiles et concrets.

Les principales activités de Lumo sont :

- le conseil en investissements participatifs
- le développement et la gestion de la plateforme internet Lumo
- la sélection de projets collectifs d'énergie renouvelable de haute qualité
- le conseil en ingénierie financière dans le domaine des énergies renouvelables
- la création et la communication des campagnes d'épargne participative
- l'animation de débats/conférences dans les domaines des financements responsables & innovants, et de la transition énergétique.

Lumo est membre fondateur de l'association Finance Participative France (FPF) et de l'European Crowdfunding Network (ECN).



Lumo est également la première start-up française labellisée BCorp, une certification réservée aux entreprises durables répondant à des exigences sociétales, environnementales et de gouvernance ainsi que de transparence envers le public, qui mettent leurs performances au service de l'intérêt général.

Depuis sa création, Lumo rassemble une communauté de 17 000 Lumonautes ayant participé à plus de 160 installations d'énergies renouvelables en France, pour un montant total de 12 millions d'euros. Cet engagement a permis la production de 790 Gwh d'électricité bas carbone chaque année, équivalente à la consommation de 150 000 foyers, et d'éviter 63 000 tonnes de CO2 par an.

www.lumo-france.com